

grand temps que le gouvernement assume certaines responsabilités, et j'incite le premier ministre à envisager la possibilité de nommer un nouveau ministre des Transports à plein temps, qui pourra nous donner les réponses et prendre les mesures voulues dans cet important domaine.

M. Lang: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait bon de noter que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a répondu cet après-midi, très bien, soit dit en passant, aux questions posées sur le transport. Il est maintenant 4 h 25 et le secrétaire parlementaire a dû quitter la Chambre, comme, à ce que je vois, beaucoup de conservateurs, qui n'ont peut-être pas autant d'obligations que lui.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE INDEMNISATION DES ENTREPRISES DE CAMIONNAGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, il y a eu blocage du tarif ferroviaire voilà quelque temps et on s'est mis à verser aux sociétés de chemin de fer canadiennes une subvention pour les dédommager des pertes éventuelles résultant de l'absence d'augmentation du tarif. Le ministre suppléant des transports peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour dédommager l'industrie du camionnage de ses pertes commerciales et financières? Le gouvernement a-t-il une politique qui placera le rail et le camionnage dans une position relativement équitable?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La première question me paraît se rattacher à une question de politique très générale. De la manière dont j'ai compris la dernière, le député veut savoir si le gouvernement a prévu une politique pour réaliser un tel projet. Il faudrait, je pense, répondre à cette question.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'allais dire qu'il s'agissait là d'un sujet trop complexe pour que l'on puisse y répondre pendant la période des questions. Toutefois, on peut dire, je crois, d'une façon générale que les effets que le blocage a eus sur l'industrie du camionnage prouvent les altérations qui se produisent lorsque l'on cherche à dédommager un mode de transport par rapport à un autre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI CONCERNANT LE POSTE DU SECRÉTAIRE DU CABINET POUR LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET CELUI DU GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION ET LA RÉMUNÉRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 décembre, de la motion de M. Trudeau: Que le bill C-38, concernant le poste du Secrétaire du Cabinet pour les

Traitements des députés

relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES INDEMNITÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 décembre, de la motion de M. Sharp: Que le bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, dans mon exposé de l'autre jour, j'ai essayé de faire valoir le point de vue suivant. Les critères établis par l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, qui occupait ces fonctions quand nous avons eu notre dernière augmentation de députés, reconnaissaient aux députés et à leur famille le droit à une certaine aisance. Ils établissaient aussi la nécessité de fournir aux députés des installations et services convenables pour qu'ils puissent bien s'acquitter de leurs fonctions. J'ai dit au nom de mes collègues que nous acceptions intégralement cette proposition comme représentant les critères qu'il convient d'utiliser pour le calcul des traitements des députés et pour la mise sur pied des installations et services qui leur sont destinés.

Si nous examinons les avantages offerts aux députés depuis 1971, en ce qui concerne les nouveaux services et l'amélioration appréciable de ceux qui étaient déjà fournis, le seul argument qui pourrait justifier une majoration serait qu'elle les placerait dans une situation à peu près analogue à celle qui était la leur en 1971, compte tenu des propres critères du gouvernement. Voilà pourquoi, j'ai tiré la conclusion que la seule majoration de traitement qui serait justifiée devrait être fondée sur la hausse du coût de la vie depuis 1971. Je dis, au nom de mes collègues, que telle est exactement notre position. C'est la proposition que j'ai formulée au leader du gouvernement à la Chambre il y a quelques heures. Je regrette très sincèrement qu'elle n'ait pas été acceptée.

Je signalerai au nom de mon parti que cette proposition est équitable et aurait dissipé quelque peu l'amertume ainsi causée. Cela aurait également permis, s'il y a certains doutes à ce sujet, aux députés de partir à temps pour passer Noël dans leur famille et y demeurer assez longtemps.